

Assemblée régulière du 7 mars 2024

2024-03-15	Adoption de l'ordre du jour
2024-03-16	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1er février 2024
2024-03-17	Modification - Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité
2024-03-18	Approbation de devis relatifs aux appels d'offres pour services professionnels RIDM-2024-01 services d'ingénierie pour la mécanique électrique et la protection incendie du bâtiment et RIDM-2024-02
2024-03-19	Comptes à recevoir
2024-03-20	Comptes à payer
2024-03-21	Adjudication de mandat – Humance– Plan stratégique de la RIDM
2024-03-22	Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2023
2024-03-23	Autorisation de signature d'entente - Services de support informatique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Retiré	Autorisation de signature d'entente - Location d'un bateau pour la patrouille nautique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2024-03-24	Disposition d'équipement excédentaire – Véhicule 924
2024-03-25	Autorisation de signature du protocole d'entente pour la fourniture de combattants auxiliaires 2024
2024-03-26	Autorisation de signature d'une entente avec la SOPFEU - Cordistes
2024-03-27	Autorisation de signature d'un contrat de travail- Coordonnateur des combattants auxiliaires
2024-03-28	Restructuration organisationnelle — Structure salariale des cadres
Dépôt	Dépôt du rapport annuel 2023 – Application du règlement de gestion contractuelle
2024-03-29	Levée de l'assemblée

Le 11 mars 2024

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 7 mars 2024 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président
Richard Forget, vice-président
André Ibgby, membre
Michel Bazinet, membre
Dominique Forget, membre

Luc Grenon, membre
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim
Valérie Villeneuve, trésorière par intérim

Ouverture de la séance

2024-03-015

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour, avec la modification suivante :

Retrait du point suivant :

10. Autorisation de signature d'entente - Location d'un bateau pour la patrouille nautique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

2024-03-016

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1er février 2024

CONSIDÉRANT QU'

une copie de ce procès-verbal a été remise au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 1er février 2024.

ADOPTÉE

2024-03-017

Modification - Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'apporter certaines modifications à la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité, faisant suite aux recommandations suggérées par la firme *Le Corre & Associés* lors d'une formation concernant le harcèlement;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les modifications à la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-018

Approbation de devis relatifs aux appels d'offres pour services professionnels RIDM-2024-01 services d'ingénierie pour la mécanique électrique et la protection incendie du bâtiment et RIDM-2024-02

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les devis relatifs aux appels d'offres publics avec système de pondération qualité et prix à deux enveloppes pour les documents suivants RIDM-2024-01 services d'ingénierie pour la mécanique électrique et la protection incendie du bâtiment et RIDM-2024-02 services d'ingénierie de génie civil et de structure et autorise le co-directeur général sécurité incendie à demander des soumissions par le site du SEAO.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-019

Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 29 février 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-020 Comptes à payer

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 29 février 2024, au montant de 134 802.66\$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-021 Adjudication de mandat – Humance-- Plan stratégique de la RIDM

CONSIDÉRANT QUE

faisant suite au rapport de diagnostic organisationnel de la RIDM effectué par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), il est recommandé de mettre en place une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire être accompagnée dans l'élaboration de sa planification stratégique 2024-2030;

CONSIDÉRANT

les offres de prix déposées par deux firmes;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts

- adjuge un contrat à la firme *Humance* pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration de la planification stratégique 2024-2030 de la RIDM, pour un montant de 22 385\$, avant taxes applicables, le tout financé par le surplus non affecté.
- autorise le co-directeur général sécurité incendie à signer tous les documents nécessaires.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-022 Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2023

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-023

Autorisation de signature d'entente - Services de support informatique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire obtenir les services de support informatique de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Ville) sous forme d'une banque d'heures d'une valeur maximale de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative aux services de support informatique de la Ville offerts à la RIDM;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par les lois et afin de définir les obligations de chaque partie;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le président, Monsieur Frédéric Broué, et le co-directeur général sécurité incendie, Monsieur Éric Fulker, à signer l'entente relative aux services de support informatique de la Ville offerts à la RIDM;

ADOPTÉE

Retiré

Autorisation de signature d'entente - Location d'un bateau pour la patrouille nautique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Ce point est retiré

2024-03-024

Disposition d'équipement excédentaire – Véhicule 924

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire se départir d'un véhicule incendie usagé qui ne lui est plus utile pour ses opérations ;

CONSIDÉRANT QUE

le véhicule (924) a été retiré de la flotte;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la disposition du véhicule usagé (924) qui n'est plus utile pour les opérations.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-025

Autorisation de signature du protocole d'entente pour la fourniture de combattants auxiliaires 2024

CONSIDÉRANT QUE

la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la SOPFEU conclut des ententes avec des fournisseurs afin de combler ses besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

CONSIDÉRANT QUE

en vertu de l'article 2 du Règlement sur les agences de placement, la Régie peut devenir un fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie et le Syndicat sont du même avis que d'offrir ce service à la SOPFEU peut être un avantage pour le personnel de la Régie ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie incendie des Monts, le protocole d'entente à intervenir entre la SOPFEU et la Régie pour la fourniture de combattants auxiliaires, pour l'année 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-026

Autorisation de signature d'une entente avec la SOPFEU - Cordistes

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de définir l'entente et les modalités entourant la participation des cordistes lors du combat d'incendies forestiers, à intervenir entre la SOPFEU et la Régie ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie incendie des Monts, l'entente de modalités entourant la participation des cordistes lors du combat d'incendies forestiers, à intervenir entre la SOPFEU et la Régie.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-027 Autorisation de signature d'un contrat de travail- Coordonnateur des combattants auxiliaires

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts est fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU, afin de combler leurs besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

CONSIDÉRANT

la création par la RIDM d'un poste saisonnier de coordonnateur des combattants auxiliaires ;

CONSIDÉRANT

la nécessité de combler ce poste;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- l'embauche monsieur Nicolas Lefebvre à titre de Coordonnateur des combattants auxiliaires, effectif à compter de la signature du contrat de travail et rétroactif au 1er janvier 2024 ;
- le co-directeur général sécurité incendie , à signer pour et au nom de la RIDM, le contrat de travail à intervenir, pour la saison 2024, ainsi que tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-03-028 Restructuration organisationnelle — Structure salariale des cadres

CONSIDÉRANT

la restructuration organisationnelle;

CONSIDÉRANT

la présentation d'une nouvelle structure salariale des cadres;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-2024-01, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent y donner plein effet;

CONSIDÉRANT

la disponibilité des fonds nécessaires ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la RIDM :

- adopte la nouvelle structure salariale des cadres;
- autorise Frédéric Broué, président et Eric Fulker, co-directeur général incendie à signer s'il y a lieu, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, le tout payable à même le fonds d'administration.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Dépôt

Dépôt du rapport annuel 2023 – Application du règlement de gestion contractuelle

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport annuel 2023 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Période de questions d'ordre général

2024-03-029

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h20.

Frédéric Broué, président

Gabrielle Labonté, secrétaire intérim